

## **Quoi ?**

Plateforme mutualisée de services aux adhérents

## **Par qui ?**

CNAMS Ille et Vilaine

## **Mais encore ?**

La plateforme est appelée « Pôle Métiers de Service et de Fabrication »

Plusieurs organisations professionnelles affiliées à la CNAMS se sont associées pour mutualiser leurs services aux adhérents.

Ils ont acquis des locaux et embauché une juriste en 2002 et aujourd'hui 4 collaborateurs.

Les services proposés sont : conseil juridique / audit en entreprise (document unique, accessibilité, affichages obligatoires...)/ service paie / organisation de stages techniques et transversaux.

La plateforme assure également une assistance aux OP participantes : gestion comptable & administrative / organisation de réunions / suivi des élus mandatés / interface OP nationales.

## **Avec qui ?**

AMS Social 35 et AMS Formation, structures associatives créés et gérées par et dédiées aux Métiers de Services

## **Pour qui ?**

Les organisations membres de la CNAMS 35 et tous leurs adhérents

## **Quand ?**

Les services sont évolutifs en fonction de la demande et par la mutualisation: en 13 ans , 13 métiers se sont rassemblés.

## **Combien ?**

Participation au niveau des cotisations syndicales de chaque adhérent: moins de 12€ par mois.

Facturation en sus du Service Paie (pour 2015, plus de 2000 fiches de paie éditées ) et du Service Formation.

## **Qui vous en dira plus ?**

Ange BRIERE : président CNAMS 35 [cnams35@orange.fr](mailto:cnams35@orange.fr)

Philippe LEPORCHER, Secrétaire Général CNAMS 35, [cnams.bzh@orange.fr](mailto:cnams.bzh@orange.fr)